Prix agricoles 1995/1996: prix indicatif du lait et prix d'intervention du beurre et du lait écrémé en poudre

1995/0045(CNS) - 17/05/1995

M.Happart,tout en sachant que ni l'Exécutif ni la Commission des budgets sont favorables à l'augmentation linéaire de 1% du prix de tous les produits, a insisté pour que le Parlement donne un signe d'espoir pour le monde agricole et d'aide aux zones les plus défavorisées de l'Europe. Mme FRAGA, intervenue avant le vote, a demandé si la Commission avait l'intention d'accepter les amendements sur le prix indicatif du lait et sur le prix d'intervention du beurre et du lait écremé en poudre; puisque le Parlement demande de conserver le prix d'intervention au niveau de l'exercise précédent,vu que les stocks de beurre sont à la limite du seuil de sécurité. Le Commissaire,par contre, a estimé que la diminution de 2% du prix d'intervention proposée par la Commission, constitue une indication pour les producteurs afin qu'ils n'augmentent ultérieurement la teneur en matières grasses du lait.